

La clientèle  
toxicomane/judiciarisée  
Partenariat

Jacques Boucher  
Psychologue

# Deux problèmes majeurs dans les années 80 et 90

- Concilier besoin de contrôle avec le besoin d'une alliance thérapeutique (demandes d'informations versus confidentialité...).
- La clientèle justice/toxicomanie peu motivée ne cadrerait pas avec notre offre de services.

# Quelques exemples de ce qui a été fait

- En 1997 participation à une recherche au centre de détention, auprès de notre clientèle.
- Comités, focus groupes, recommandations.
- Être sur le terrain; se faire connaître, faire connaître les services, formations sur la problématique, connaître leur réalité et leurs services... Partenariat.

- Mise en place de mécanismes afin d'éviter l'attrition; faciliter le passage d'un organisme à un autre, offrir des services adaptés.
- Formation de notre personnel élaboration de programmes adaptés; ils avaient maintenant quelque chose à offrir.
- Ce n'est parce qu'un usager est judiciarisé, mais l'attitude. Le niveau de motivation ça se travaille.

# Avantages du partenariat

- Faire la différence entre les avantages ou les difficultés du partenariat et le fait de travailler avec le clientèle judiciairisée.
- Discussions qui permettent de mieux comprendre les rôles et aussi la réalité de chacun.
- Facilite les échanges d'informations.

# Avantages du partenariat (suite)

- De plus en plus , les demandes d'informations tiennent compte de notre besoin de bâtir une alliance thérapeutique.
- Éviter une certaine forme de triangulation.
- Ca fonctionne mieux; demandes de services lorsqu'ils sont incarcérés ou à la maison de transition.

# Avantages du partenariat (suite)

- Nos services sont mieux connus, les procédures aussi.
- Collaboration dans le cadre du programme méthadone; demande de services, évaluation, IGT qui conduisent à un PSI.
- L'utilisation des formulaires d'autorisation favorisent les discussions de cas.

# Avantages du partenariat (suite)

- Mieux aider la personne en comprenant mieux ses difficultés, ses obligations.
- Éviter un bris dans le continuum de services.
- Pour l'usager, des rôles et des droits mieux définis qui permettent d'établir un espace thérapeutique (consentement éclairé).

# Difficultés

- Tant que nous demeurons dans des échanges d'ordre « technique » (présence ou non) ça va. On vit un malaise lorsqu'on nous demande un avis clinique (motivation, implication...).

# Difficultés

- Impression que les efforts pour améliorer le partenariat se font par périodes et non de façon continue.
- Toutefois le partenariat se vit surtout au quotidien, à la base.

# Difficultés (suite)

Roulement du personnel d'un côté comme de l'autre

- Méconnaissance des services (de part et d'autre)...
- Méconnaissance des procédures d'admission...
- Impressions que la loi sur la confidentialité est méconnue ou appliquée différemment.

# Difficultés (suite)

## Dans certains cas

- Dans certains cas, pauvre utilisation des autorisations de communication des renseignements.
- Formulaires parfois mal complétés.
- Interprétation de notre refus comme une mauvaise collaboration.

# Difficultés (suite)

- D'une part et d'autre, la communication se fait surtout autour sur d'échanges de renseignements, plus rarement dans des discussions cliniques ou afin d'assurer un continuum de services.
- Nous devons continuer à nous apprivoiser.

# Difficultés (suite)

## incarcération

- L'information ne nous parvient pas facilement.
- Pas de contacts durant l'incarcération.
- Situation qui amène dans bien des cas une fin de services et une fermeture de dossier.
- Nouvelle demande de services et alourdissement des procédures.

# Conclusion

- Plus d'avantages que d'inconvénients. Plutôt difficultés à créer le partenariat et à le maintenir.
- Besoin que les intervenants se rencontrent de façon régulière pour se connaître et aussi pour trouver des solutions aux difficultés.
- Ça coûte cher!
- Mais on va sauver du temps donc des sous et surtout nous allons mieux aider l'utilisateur.

# Recommandations

- Peut-on éviter les bris de services lors des incarcérations de quelques mois.
- On évitera d'alourdir une nouvelle demande des services par des procédures administratives et d'évaluation.
- On éviterait peut-être un retour en arrière dans un processus de motivation.